

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

Séance du jeudi 13 avril 2023

Nombre de membres	
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	11

Par suite d'une convocation en date du 07 avril 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, le jeudi 13 avril à 19h00, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Étaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Bernadette Gaulot, MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean Damien Bourillon, Eddie Pfister.

Absentes excusées : Cécile Boutellier qui donne pouvoir à Marie-Noëlle Hubert. Anne Braud qui donne pouvoir à Brigitte Bongard.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Sandra Recouvreur est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Travaux sylvicoles 2023**
- **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024**
- **Vote budget 2023**

Travaux sylvicoles 2023 : Délibération N° 29/2023

Dans la continuité des travaux déjà effectués et suite à la présentation du programme des actions à réaliser en 2023 pour l'aménagement forestier, il apparaît nécessaire de faire les travaux sylvicoles suivants :

Travaux sylvicoles :

- Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée – Parcelle 25
- Dégagement manuel des régénérations naturelles – Parcelle 25
- Dégagement manuel des régénérations naturelles – Parcelle 30

Le montant des travaux sylvicoles s'élève à 3 720 € HT en section investissement.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide d'autoriser les travaux envisagés.

- Monsieur Julien Ossola fait un point sur les affouages.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024 : Délibération N° 30/2023

- Sur le rapport de Madame le Maire,

VU : - L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2024.
- Cette norme comptable s'appliquera au budget de la commune de Verbiesles actuellement en nomenclature M14.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise l'option pour la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée du budget principal de la commune de Verbiesles à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Vincent Gauthier et Monsieur Jean-Damien Bourillon rejoignent le conseil municipal respectivement à 19h15 et 19h35.

Vote du budget 2023 : Délibération n° 31/2023

Monsieur Eddie Pfister quitte la séance à 19h25.

Monsieur Eddie Pfister rejoint la séance à 19h45 et reprend part à la présentation du budget.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget principal de l'exercice 2023 qui sera présenté par fonction. Le vote s'effectuera par chapitre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le projet de budget soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte le budget principal pour l'exercice 2023 tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 874 558,81 €
- Pour la section Investissement : 139 891,43 €

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 09 juin à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Séance du vendredi 07 avril 2023

Délibération N° 29/2023 : Travaux sylvicoles 2023

Délibération N° 30/2023 : Adoption de nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Délibération N° 31/2023 : Vote du budget 2023

Le Maire
Marie-Noëlle Hubert

Secrétaire de séance
Sandra Recouvreur